



MANUEL DES VOILETS CANADIENS DE DÉVELOPPEMENT ET DE HAUTE PERFORMANCE 2026-2027

HP DEPARTMENT – GAF – 1ER SEPTEMBRE 2026 – 31 AOÛT 2027

VERSION FINALE- DATE 1ER SEPTEMBRE 2026

TABLE OF CONTENTS

Documents en vigueur et liens	1
Remerciements	1
1 INTRODUCTION	2
1.1 Volet canadien de développement (VCD).....	2
1.2 Volet de Haute Performance (VHP).....	2
2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	3
2.1 Catégories et admissibilité.....	3
2.2 Groupes d'âge du volet canadien de développement	4
2.3 Admissibilité selon l'année de naissance – 2026-2027	4
2.4 Circuit de compétitions.....	4
2.5 Échauffement et format de compétition WG/FIG.....	4
2.6 Échauffement pour les compétitions avec format capitol cup.....	5
2.7 Règlements sur L'équipement pour hP senior, HP junior, ouvert.....	5
2.8 Règlements sur l'équipement pour les catégories novice et espoir	7
2.9 Accord de commandite.....	8
2.10 Tremplins	8
2.11 Équipement personnel	8
2.12 Installaiton et vérification des équipements.....	9
3 CATÉGORIES HAUTE-PERFORMANCE JUNIOR ET SENIOR	9
3.1 Catégorie senior	9
3.2 Catégorie junior	9
4 RÈGLES DU VOLET CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ET NOVICE HP	10



4.1	Ouvert national	10
4.2	Novice et espoir.....	10
4.3	Directives techniques spécifiques pour novice et espoir – BA et PO	10
4.4	Saut – novice et espoir	13
4.5	Barres asymétriques – novice et espoir	14
4.6	Poutre – novice et espoir	15
4.7	Sol – novice et espoir	16
4.8	Saut – déductoires spécifiques WG/FIG pour les sauts avec réception sur piles de tapis	18
5	Règlements pour athlètes et entraîneurs des VCD et VHP	20
5.1	Règlements pour tous les participants	20
5.2	Règlements pour athlètes	21
5.3	Règlements pour entraîneurs	22
5.4	Sommaire des différences entre WG/FIG et PCC au Canada	24
6	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, PROTÊT ET APPELS	26
6.1	Processus d'examen en trois étapes au Canada.....	26
6.2	Révision vidéo	28
6.3	Comportement des juges et des entraîneurs pendant la procédure de demande de renseignements, de protêt et d'appel.....	28
6.4	Jury	28
6.5	Jury de compétition	29
6.6	Demande de réexamen d'une note par le jury de compétition.....	30
6.7	Protêt technique auprès du jury de compétition	30
6.8	Révision de la sanction pour comportement inapproprié.....	30
6.9	Autres.....	31
6.10	Tableau récapitulatif des demandes verbales et écrites.....	32



7	ÉCHÉANCIERS DES DOCUMENTS.....	32
---	--------------------------------	----



DOCUMENTS EN VIGUEUR ET LIENS

[World Gymnastics \(WG\)](#)

- WG [Code de pointage](#)
- WG [Help Desk](#)
- WG [Newsletters](#)
- WG [Normes des agrès 2026](#)

GymCan – [Activity Messenger](#)

En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier les membres du **Comité du programme féminin (WPC)** ainsi que les **experts techniques** qui ont contribué à l'élaboration du présent document. Leur temps, leur expertise, leurs précieux commentaires et leur engagement envers le développement de la gymnastique artistique féminine au Canada sont grandement appréciés.

Comité du programme féminin (WPC) :

Kyna Fletcher (présidente), Dany Gilbert, Claude Pelletier, Emma Spence, Jeremy Mosier, Andrée Montreuil, Jayne Geddes, Heather Ross McManus (directrice du programme GAF), Denis Vachon (conseiller de l'équipe nationale).

Experts :

David Kenwright, Carol Angela Orchard, Katerine Dussault, Hélène Laliberté, Josée Morin

Démonstratrice (vidéo) :

Lia Redick – Équipe nationale senior, Oakville Gymnastics (ON)



1 INTRODUCTION

Le **Volet canadien de développement (VCD)** offre un parcours national de développement et de compétitions aux athlètes qui sont prêtes à répondre à des attentes techniques et compétitives progressivement plus élevées. Le programme met l'accent sur de solides bases techniques, la qualité de l'exécution, la force, la souplesse et l'artistique, tout en introduisant progressivement un niveau de difficulté adapté à l'âge et au stade de développement de l'athlète.

Le **Volet de haute performance (VHP)** offre un parcours aux athlètes qui visent l'excellence aux plus hauts niveaux du sport, dans le but de progresser vers une représentation au sein de l'équipe nationale et de connaître du succès sur la scène internationale. Les modèles et les lignes directrices techniques du VHP favorisent le développement de la technique, de la difficulté, de l'exécution, des liaisons et de la constance nécessaires à la compétition internationale.

Le VCD et le VHP sont conçus pour favoriser le développement progressif des athlètes plutôt que pour définir leur statut ou leur potentiel futur. Le passage d'une catégorie ou d'un volet à un autre devrait refléter le stade actuel de développement de l'athlète, sa préparation technique et ses besoins compétitifs.

Les modèles et les lignes directrices techniques sont destinés à être appliqués individuellement à chaque athlète afin d'optimiser son développement, ses habiletés et ses capacités. Les entraîneurs peuvent utiliser différentes stratégies selon l'athlète et selon l'appareil, en fonction de facteurs tels que la maîtrise technique, la difficulté, l'exécution, la capacité à lier les éléments et la constance dans l'exécution des éléments et des routines.

Gymnastique Canada (GymCan) est responsable du contenu du Volet canadien de développement et du Volet de haute performance, avec la contribution et les recommandations du **Comité du programme féminin (WPC)** et de ses groupes de travail.

1.1 VOLET CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT (VCD)

Le VCD comprend quatre catégories :

- **Aspire 1 et Aspire 2** : Destinées aux jeunes athlètes qui commencent leur progression au sein du VCD, avec un accent sur de solides bases techniques, la qualité de l'exécution et un développement progressif.
- **Novice national** : Destinée aux athlètes en développement qui sont prêtes à répondre à des attentes techniques et compétitives plus élevées, tout en continuant à mettre l'accent sur la maîtrise technique, l'exécution et la progression de la difficulté.
- **Open national** : Catégorie fondée sur les règles de la WG/FIG qui permet aux athlètes de concourir selon les exigences de la WG/FIG au sein du Volet canadien de développement.

1.2 VOLET DE HAUTE PERFORMANCE (VHP)

Le VHP comprend trois catégories :



- **Novice HP** : Destinée à préparer les jeunes athlètes à la gymnastique de haute performance en intégrant à leur développement les attentes techniques et les tendances internationales anticipées.
- **Junior** : Les règles de la WG/FIG constituent la base de cette catégorie, avec les dispositions techniques canadiennes et celles relatives aux équipements lorsqu'elles sont précisées dans le présent manuel.
- **Senior** : Les athlètes sont évaluées conformément au Code de pointage de la WG/FIG en vigueur et aux règlements applicables de GymCan.

La qualification au VHP est fondée sur le processus de qualification et les normes de performance établis par GymCan. Les critères d'admissibilité et les exigences de compétition pour les catégories du VCD et du VHP sont précisés dans les **Règlements techniques du programme GAF de GymCan**.

Les questions, commentaires ou suggestions concernant le VCD ou le VHP doivent être adressés au **gestionnaire du programme GAF** à wag@gymcan.org.

2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2.1 CATÉGORIES ET ADMISSIBILITÉ

Le tableau ci-dessous présente les deux volets :

- Volet canadien de développement (VCD)
- Volet de haute performance (VHP)

Volet canadien de développement (VCD)	Volet de haute performance (VHP)
Ouvert national 14 ans +	Senior 16+ ans
	Junior 14-15 ans
Novice national (Jeunesse 2) 11-14 ans	HP Novice (Jeunesse 3) 11-14 ans
Espoir 2 (Jeunesse 1) 10-14 ans	
Espoir 1 9-11 ans	

Les tranches d'âge du Volet canadien de développement sont intentionnellement larges pendant la période initiale de mise en œuvre du programme afin de faciliter la transition à partir d'autres programmes compétitifs et d'offrir des possibilités à un plus grand nombre d'athlètes. À mesure que le programme s'établira, les tranches d'âge pourront être révisées et resserrées au cours des prochaines années.



Les catégories Jeunesse (Youth) de la WG ont été renommées Espoir et Novice afin de mieux refléter la réalité canadienne.

2.2 GROUPES D'ÂGE DU VOLET CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT

Les tranches d'âge indiquées ci-dessus déterminent l'admissibilité aux catégories. Lorsque cela est possible, les athlètes peuvent être réparties en groupes d'âge afin d'offrir des compétitions adaptées à leur stade de développement et d'éviter de regrouper les athlètes les plus jeunes avec les plus âgées.

2.3 ADMISSIBILITÉ SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE – 2026-2027

Les années de naissance admissibles sont mises à jour annuellement afin de refléter la saison compétitive applicable.

Âge	9	10	11	12	13	14	15	16
Année de naissance Saison 2026-27	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011

2.4 CIRCUIT DE COMPÉTITIONS

Les athlètes des catégories Ouvert national ainsi que de toutes les catégories du VHP sont admissibles à participer à Elite Canada et aux Championnats canadiens. Le processus complet de qualification et de participation est présenté à la Section 2 des Règlements techniques du programme GAF de GymCan.

2.5 ÉCHAUFFEMENT ET FORMAT DE COMPÉTITION WG/FIG

Le format d'échauffement FIG est utilisé à Élite Canada et aux Championnats canadiens. Pour toute autre compétition, les organisateurs peuvent déterminer le format d'échauffement à utiliser.

Échauffement général	20 minutes : Les athlètes ne peuvent pas commencer l'échauffement général sur l'aire de compétition avant l'heure prévue. Pendant l'échauffement général, seul le sol, les tapis et la piste de course GAF peuvent être utilisés. L'utilisation des tremplins et l'accès à tout appareil (table de saut, barres ou poutre) ne sont pas permis. Les athlètes peuvent exécuter des éléments acrobatiques de base au sol et des éléments acrobatiques de poutre. L'usage des diagonales est interdit. NB : Cette règle ne concerne pas les finales aux engins avec échauffement libre.
Échauffement à l'engin	Chaque athlète dispose d'un minimum de deux minutes pour s'échauffer. Le temps réel peut varier en fonction du nombre d'athlètes dans chaque rotation.



Échauffement chronométré	30/50 secondes par athlète selon la FIG Saut – Novice National et HP • Deux sauts d'échauffement si le même saut est effectué. • Trois sauts d'échauffement si des sauts différents sont présentés. Saut Junior, Senior et Ouverte nationale – Les règles de qualification FIG sont en vigueur. • Deux sauts d'échauffement si elle fait un saut, et • Trois sauts d'échauffement si deux sauts différents sont présentés. Barres – L'ordre des athlètes lors de l'échauffement chronométré (50 sec) peut être ajusté pour répondre aux besoins spécifiques des gymnastes (monter les barres ou l'utilisation de gants et de craie). De manière générale, il appartient aux entraîneurs de convenir ensemble de la méthode d'échauffement la plus efficace, avant d'effectuer la rotation vers les barres. En cas de désaccord, le juge D1 tranchera. Toutefois, l'ordre de passage en compétition ne sera pas modifié ; il est recommandé de tenir compte de cet aspect au moment de déterminer l'ordre de passage pour l'échauffement. Sol – Si moins de trois gymnastes participent à l'échauffement, la durée est fixée à 1 min 30.
	Taille du groupe • 5 athlètes ou moins s'échauffent en un groupe • 6 athlètes et + s'échauffent en deux groupes : ex. 3+3, 3+4, 4+4, 4+5. En cas de nombre impair de finalistes, le groupe participant à la première moitié de la rotation comptera moins de gymnastes que celui de la seconde moitié. • Au sol, le groupe sera séparé seulement s'il y a 8 athlètes ou plus.

2.6 ÉCHAUFFEMENT POUR LES COMPÉTITIONS AVEC FORMAT CAPITOL CUP

Échauffement général : 20 minutes			
CH	BA	PO	SOL
2 min / athlète Espoir 2 : 2,5 min / athlète Échauffement de groupe	2 min / athlète Échauffement de groupe	2 min / athlète Échauffement individuel Peut faire 90 sec + 30 sec	2 min / athlète Échauffement de groupe Min 8 min, max 10 min
Toutes les athlètes s'échauffent dans un seul groupe.			

2.7 RÈGLEMENTS SUR L'ÉQUIPEMENT POUR HP SENIOR, HP JUNIOR, OUVERT

	Équipement	WG / FIG	SENIOR – JUNIOR – OUVERT
Saut	Table de saut	125 cm (± 1 cm)	
	Piste de course	Max 25 m	
	Tremplins	2 – Dur, mou – modification des ressorts non autorisée	
	Tapis supplémentaire (sting)	10 cm obligatoire	10 cm obligatoire 5 cm additionnels autorisés par-dessus. Les lignes de couloir doivent être marquées.



	Tapis de sécurité (20 cm)	Non autorisé	Non autorisé
	Collet Yurchenko et tapis pour les mains	Un collet Yurchenko approuvé et un tapis pour les mains doivent être utilisés pour tous les sauts avec entrée en rondade. Le tapis pour les mains ne peut pas être utilisé pour d'autres sauts.	
	Fosse de réception (45 cm)	Non autorisée	Au Canada, l'utilisation de la fosse est autorisée pendant l'échauffement à l'engin (2 min), mais NON autorisée pendant l'échauffement chronométré (30 sec).
Barres asymétriques	Barres asymétriques	BS : 255 cm / BI : 175 cm (± 3 cm au Canada; ± 1 cm FIG) Diagonale intérieure : 130 à 181 cm (± 1 cm)	
		Élever les barres de 5 cm ou 10 cm est autorisé en compétition pour les gymnastes qui touchent le tapis avec leurs pieds pendant l'routine. L'athlète doit en faire la demande à l'avance en remplissant le formulaire approprié. • Si les deux barres sont élevées de 5 cm : la diagonale intérieure maximale est de 182 cm (± 1 cm) • Si les deux barres sont élevées de 10 cm : la diagonale intérieure maximale est de 183 cm (± 1 cm)	
	Tremplins	1 – Mou : Le tremplin doit être placé sur le tapis de réception ou sur le tapis supplémentaire de 10 cm si l'entrée et la sortie sont exécutées du même côté. Le tremplin ne peut pas être placé sur un tapis de sécurité.	
	Tapis supplémentaire (sting)	10 cm obligatoire (min. 4 m x 2 m)	10 cm obligatoire
		Le ou les tapis supplémentaires ne doivent pas dépasser la barre inférieure.	Le tapis supplémentaire de 10 cm peut être placé sous les mains courantes. Un tapis supplémentaire de 2 m x 2 m x 10 cm peut être utilisé pour prolonger le tapis supplémentaire obligatoire, si disponible. Le ou les tapis supplémentaires ne doivent pas dépasser la barre inférieure.
	Tapis de sécurité (20 cm)	Non autorisé	Un tapis de 10 cm ou 20 cm peut être glissé et retiré immédiatement pour les lâchers D+.
Poutre	Poutre	125 cm (± 1 cm)	
	Tremplins	1 – Mou : Le tremplin doit être placé sur le tapis de réception ou sur le tapis supplémentaire de 10 cm si l'entrée et la sortie sont exécutées du même côté. Le tremplin ne peut pas être placé sur un tapis de sécurité.	
	Tapis supplémentaire (sting)	10 cm obligatoire	10 cm obligatoire
		Des tapis supplémentaires sont disponibles d'un seul côté de la poutre seulement. Toutes les gymnastes doivent exécuter la sortie à la même extrémité de la poutre (tapis de réception court – traditionnellement à gauche du panel D).	
	Tapis de sécurité (20 cm)	Non autorisé	Non autorisé
Sol	Praticable	12 m x 12 m	
	Tapis supplémentaire (sting)	Non autorisé	5 ou 10 cm autorisé : le ou les tapis supplémentaires doivent être placés au début de l'routine et peuvent être retirés, déplacés ou laissés en place (l'intention est d'avoir le moins de mouvement possible des tapis et des entraîneurs autour du sol pendant l'routine).



	Tapis de sécurité (20 cm)	Non autorisé
--	---------------------------	--------------

2.8 RÈGLEMENTS SUR L'ÉQUIPEMENT POUR LES CATÉGORIES NOVICE ET ESPOIR

	Équipement	NOVICE NAT / HP	ESPOIR 2	ESPOIR 1
Saut	Table de saut	125, 120 ou 115 cm (± 1 cm)		
	Piste de course	Max 25 m		
	Tremplins	3 – Dur FIG, mou FIG et plus mou Modification des ressorts non autorisée	Tout tremplin	Tout tremplin
	Tapis supplémentaire (sting)	Minimum 10 cm requis, jusqu'à 20 cm autorisé	Minimum 10 cm requis, jusqu'à 20 cm autorisé	Tapis empilés, min. 80 cm
	Tapis de sécurité (20 cm)	Un tapis de sécurité de 20 cm est autorisé à la place du tapis de réception supplémentaire obligatoire de 10 cm.		Non requis
	Collet Yurchenko et tapis pour les mains	Un collet Yurchenko approuvé et un tapis pour les mains doivent être utilisés pour tous les sauts avec entrée en rondade. Le tapis pour les mains ne peut pas être utilisé pour d'autres sauts.		
	Fosse de réception (45 cm)	Au Canada, l'utilisation de la fosse est autorisée pendant l'échauffement à l'engin (2 min), mais NON autorisée pendant l'échauffement chronométré (30 sec). Autorisée lors de l'échauffement de type Capital Cup.		(Tapis empilés)
Barres asymétriques	Barres asymétriques	BS : 255 cm / BI : 175 cm (± 3 cm au Canada; ± 1 cm FIG) Diagonale intérieure : 130 à 181 cm (± 1 cm)		
		Élever les barres de 5 cm ou 10 cm est autorisé en compétition pour les gymnastes qui touchent le tapis avec leurs pieds pendant l'routine. L'athlète doit en faire la demande à l'avance en remplissant le formulaire approprié. Voir les règles dans le tableau JR/SR.		
	Tremplins	1 – Mou : Le tremplin peut être placé sur le tapis de réception, le tapis supplémentaire de 10 cm ou le tapis supplémentaire de 20 cm si l'entrée et la sortie sont exécutées du même côté.	Tout tremplin, placé sur n'importe quelle surface	
	Tapis supplémentaire (sting)	Minimum 10 cm requis, jusqu'à 20 cm autorisé Le ou les tapis supplémentaires peuvent dépasser la barre inférieure.	Minimum 10 cm requis, jusqu'à 40 cm autorisé. Le ou les tapis supplémentaires peuvent dépasser la barre inférieure.	
Pou	Poutre	125 cm (± 1 cm)	110 cm (± 1 cm)	



	Tremplins	1 – Mou : Le tremplin peut être placé sur le tapis de réception ou sur le tapis supplémentaire de 10 cm si l'entrée et la sortie sont exécutées du même côté. Novice : si l'entrée et la sortie sont du même côté et que la gymnaste utilise un tapis de sécurité de 20 cm pour la sortie, le tapis de sécurité doit être placé après l'entrée de l'athlète.	Tout tremplin, placé sur n'importe quelle surface
		Minimum 10 cm requis, jusqu'à 20 cm autorisé	Minimum 10 cm requis, jusqu'à 40 cm autorisé
	Tapis supplémentaire (sting)	Des tapis supplémentaires sont disponibles d'un seul côté de la poutre seulement. Toutes les gymnastes doivent exécuter la sortie à la même extrémité de la poutre (tapis de réception court – traditionnellement à gauche du panel D).	Pour des raisons de sécurité, des tapis supplémentaires peuvent être placés aux deux extrémités de la poutre. Les gymnastes devraient viser à exécuter la sortie du même côté.
	Praticable	12 m x 12 m	
Sol	Tapis supplémentaire (sting)	5 ou 10 cm autorisé : le ou les tapis supplémentaires doivent être placés au début de l'routine et peuvent être retirés, déplacés ou laissés en place (l'intention est d'avoir le moins de mouvement possible des tapis et des entraîneurs autour du sol pendant l'routine).	
	Tapis de sécurité (20 cm)	Non autorisé	

2.9 ACCORD DE COMMANDITE

Les Championnats canadiens et Elite Canada sont assujettis aux modalités de l'entente de commandite relative aux équipements.

2.10 TREMPLINS

- Avant le premier entraînement, le responsable de l'équipe national (ou expert technique équivalent) vérifiera leur densité pour s'assurer qu'ils sont adaptés au niveau des athlètes.
- Chaque organisme P/T ou hôte de compétition est responsable de déterminer quels tremplins et quelles configurations de ressorts sont utilisés dans le cadre de compétitions sous leur juridiction.

2.11 ÉQUIPEMENT PERSONNEL

- Les clubs et les entraîneurs ne sont pas autorisés à apporter de l'équipement supplémentaire sur l'aire de compétition (tapis pour Yurchenko, tremplins, etc.).
- Les barres d'appui renversé, poutres d'entraînement, tapis de yoga et autres équipements personnels d'entraînement similaires peuvent être utilisés à l'intérieur de l'aire de compétition pendant les entraînements. Ces équipements ne sont pas permis sur l'aire de compétition pendant la compétition.

Seniors : L'équipement personnel énuméré ci-dessus n'est pas permis sur les tapis de réception (podium) pendant les entraînements. (Règle WG en vigueur – voir le Help Desk.)



2.12 INSTALLATION ET VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

- Il incombe au comité d'organisation d'installer l'équipement selon les spécifications.
- Aux Championnats canadiens, à Elite Canada et aux Jeux d'hiver du Canada, le PM-WAG et le ou la juge en chef canadien (ou ses représentants) s'assureront que l'équipement est correctement installé, et que les limites de l'aire de compétition sont clairement définies au besoin.
- Le ou la chef juge canadien ou ses adjoints vérifieront l'équipement au début de chaque journée d'entraînement et de compétition, y compris les lignes sur les tapis au saut.
- Le D1 est responsable de veiller à ce que les spécifications de l'équipement soient correctes avant l'échauffement de chaque séance de compétition.

3 CATÉGORIES HAUTE-PERFORMANCE JUNIOR ET SENIOR

3.1 CATÉGORIE SENIOR

La catégorie Senior suit le Code de pointage FIG, sans modifications

3.2 CATÉGORIE JUNIOR

Pour la catégorie Junior, les règles FIG Senior sont en vigueur aux barres asymétriques, à la poutre et au sol.

SAUT

Règlement FIG Junior (fin du Code de pointage FIG) :

- Aux Qualifications, Finale par équipe et Concours individuel multiple :
 - Un saut doit être exécuté.
 - Lors des qualifications, le premier saut compte pour le total de l'équipe et/ou total du concours individuel multiple.
 - Pour accéder à la finale, les gymnastes doivent effectuer deux sauts conformément aux règles des finales ci-dessous.
- Finales par appareil
 - Les gymnastes doivent présenter deux sauts différents (même groupe possible, mais avec des numéros différents); la note finale est la moyenne des deux sauts. Seuls les athlètes qui rencontrent ces exigences seront éligibles aux récompenses au saut à ÉC et CC.



4 RÈGLES DU VOLET CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ET NOVICE HP

4.1 OUVERT NATIONAL

La catégorie Ouverte nationale suit le **Code de pointage de la WG/FIG** en vigueur, avec les règlements canadiens relatifs aux équipements et à la compétition précisés dans le présent manuel

4.2 NOVICE ET ESPOIR

Les catégories **Novice** et **Espoir** suivent le **Code de pointage de la WG/FIG**. Sauf indication contraire dans le tableau applicable, les **règles et règlements Jeunesse de la WG/FIG** (Code de pointage WG/FIG, p. 184 à 186) s'appliquent, avec les modifications canadiennes précisées dans le présent manuel.

4.3 DIRECTIVES TECHNIQUES SPÉCIFIQUES POUR NOVICE ET ESPOIR – BA ET PO

Les programmes Aspire et Novice visent à favoriser le développement d'une excellente technique et d'une solide maîtrise technique, afin d'offrir aux jeunes athlètes une base solide dans leur progression vers les compétitions nationales et internationales.

Les athlètes doivent respecter les exigences et les directives techniques énoncées dans le Code de pointage, le Help Desk et les Newsletters de la WG/FIG.

De plus, les experts techniques canadiens ont identifié certains aspects pour lesquels des directives supplémentaires favoriseront le développement d'une technique solide et efficace. Les directives techniques canadiennes suivantes pour les barres asymétriques et la poutre s'appliquent aux athlètes des programmes Aspire et Novice.

4.3.1 BARRES ASYMÉTRIQUES

4.3.1.1 Éléments en tour pieds-mains carpé - jambes ensemble ou écartées

La technique privilégiée est l'entrée à deux pieds avec « snap ».

Novice seulement – Déduire 0,1 pour la précision technique si l'entrée se fait un pied après l'autre.

4.3.1.2 Soleil

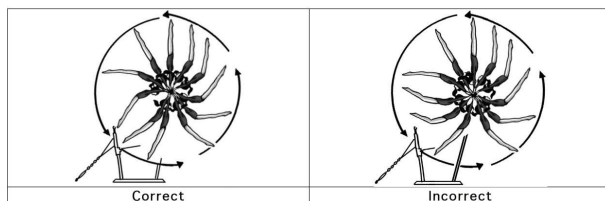
Technique requise : l'athlète doit montrer :



- Premier 120° à partir de l'ATR : position droite ou flexion curviligne.
- L'élan sous la barre doit être effectué dans le deuxième 120°.
- Troisième 120° du soleil : flexion curviligne.
- À l'ATR, l'athlète doit démontrer un corps droit ou en flexion curviligne avec les hanches en extension et les épaules en ouverture.
- Les soleils en accélération sont appropriés avant les sorties avec double salto. Dans ce cas, une position carpé modérée est permise pendant la phase montante et au moment du passage à la verticale pour maintenir l'accélération. La déduction pour les jambes fléchies sera appliquée.

Espoir et Novice - Déduire 0,1 pour la précision technique plus toutes les déductions FIG applicables.

- Toutes les jeunes gymnastes doivent d'abord apprendre les grands élanés en suspension avec les jambes réunies, et non écartées. L'exécution des grands élanés en suspension avec les jambes écartées est une option qui pourra être envisagée à une étape ultérieure de la carrière de la gymnaste.
- Toutes les jeunes gymnastes doivent apprendre à ouvrir le battement APRÈS avoir passé la barre inférieure, et non avant. Permettre à une gymnaste d'effectuer le battement avant ou au-dessus de la barre inférieure ne peut qu'entraîner une déduction pour jambes fléchies à mesure qu'elle grandit.

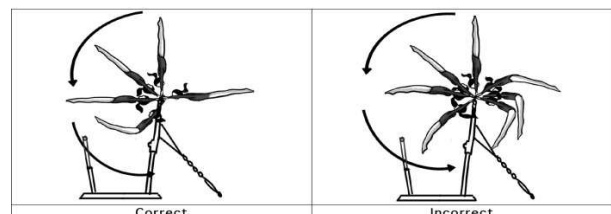


4.3.1.3 Lune corps tendu ou avec les jambes à l'écart et le corps carpé

Lune avec le corps droit est la technique **préférée** : corps droit (phase descendante) - curviligne vers l'intérieur (phase en suspension) - corps droit (phase ascendante).

Espoir et Novice – Déduire 0,1 pour précision technique si une technique corps carpé, jambes écartées est utilisée.

- La gymnaste doit montrer :
- Phase descendante : Premier 120° - extension curviligne
- Phase en suspension : Deuxième 120° - flexion curviligne
- Phase ascendante : Troisième 120° - extension curviligne avec les jambes ensemble
- À l'ATR, la gymnaste doit démontrer un corps tendu ou une extension curviligne avec épaules ouvertes et hanches en extension.



4.3.1.4 Poutre – Saut droit dynamique – Espoir 1

Le saut droit dynamique est un exercice de développement fondamental visant à établir la technique d'impulsion nécessaire pour les sauts, les saltos à l'arrêt et les flics à l'arrêt. L'accent est mis sur une action rapide et dynamique des jambes, tout en maintenant le buste droit et un mouvement coordonné des bras.

Déduction – Aspire 1 seulement – Déduire 0,1 si la technique requise n'est pas démontrée (précision technique).

INSERT VIDEO 1 LINK	Voici ce que nous cherchons à éviter ! Le tronc s'incline vers l'avant. Il y a un double rebond des genoux. L'ensemble du saut manque de dynamisme.
INSERT VIDEO 2 LINK	Voici un exemple de ce que nous recherchons comme fondement pour tous les sauts, les saltos à l'arrêt et les flics à l'arrêt. Le mouvement des bras part de la position de présentation et descend SANS incliner le tronc vers l'avant . Les genoux fléchissent une seule fois, puis s'étendent une seule fois. Aucun double rebond. Les bras terminent écartés, soit dans la position haute démontrée dans cette vidéo, soit légèrement plus bas et tirés vers l'arrière. La hauteur des bras dans la position finale est laissée au choix de l'athlète.



4.4 SAUT – NOVICE ET ESPOIR

	ESPOIR 1 9-11 ans	ESPOIR 2 10-14 ans	NOVICE NATIONAL 11-14 ans	NOVICE HP 11-14 ans
Corridor	Corridor : ne s’applique pas		Corridor : selon la FIG	
Sauts	Un ou deux sauts – semblables ou différents Meilleur des 2 sauts		Un ou deux sauts – semblables ou différents Meilleur des 2 sauts <u>Qualifications et finale : 2 sauts différents (groupe semblable ou différent)</u>	
VD	Sauts permis indiqués ci-dessous. Sauts avec salto non autorisés	Tout saut indiqué dans le CdP WG – valeur du saut WG plus le bonus applicable ci-dessous		
Présence de l’entraîneur	Autorisée entre le tremplin et la table pour les éducatifs Yurchenko.	Présence obligatoire sur le tapis de réception pour les sauts avec salto	Présence à côté du tapis de réception autorisée pour les sauts avec salto	Selon WG
Assistance	Non autorisée – saut nul	Assistance lors d’un saut avec salto = déduction de 1,0	Non autorisée – saut nul	Non autorisée – saut nul
Bonus	n/a	Bonus : +0,2 pour chaque saut avec salto	Bonus : +0,2 pour chaque saut avec salto	Bonus +0,2 pour chaque saut avec salto
Tableau des déductions	Les déductions relatives aux chronomètres sont indiquées au tableau 5.7.			
VD	Éducatif Tsukahara			
	Réception sur les pieds	3.0		
	Réception en chandelle	3.5		
	Éducatif Yurchenko			
	Réception sur les pieds	3.0		
	Réception en chandelle	3.5		
	Saut de mains			
	Saut de mains, avec réception sur le dos	3.0		
	Saut de mains avec réception sur les pieds	3.5		



4.5 BARRES ASYMÉTRIQUES – NOVICE ET ESPOIR

	ESPOIR 1 9-11 ans	ESPOIR 2 10-14 ans	NOVICE NATIONAL 11-14 ans	NOVICE HP 11-14 ans
VD	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie - VD max. : 1,5 A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4, E+ = 0,4		
Bonus	Seuls les bonus indiqués ci-dessous peuvent être accordés. Les bonus sont spécifiquement liés aux EC. Le bonus ne peut être accordé qu'une seule fois pour chaque EC. Les VC indiquées dans le CdP ne s'appliquent pas.			
Notes techniques	• Si le cercle proche est complété à plus de 30° de l'ATR, l'EC n'est pas accordée; la VD est accordée selon le CdP. • Les déductions relatives à l'angle de complétion seront appliquées selon le CdP. • Aucune déduction pour élan à vide lorsqu'une bascule suit un élément de type Shaposhnikova. • Aucune déduction pour élément non caractéristique pour un saut BI → BS. • VD : Prise d'élan dans les 30° est reconnu comme un élément A • VD Espoir 1 seulement : Prise d'élan (toute hauteur) petit bonhomme et saut BI → BS est un élément A • Espoir et Novice : Voir les directives techniques plus haut. • Bonus : Définition de l'ATR - dans les ± 10° de la verticale			
EC et bonus (noté +0..)	5 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5	Doit présenter 4 des 6 EC @ 0,5	Doit présenter 4 des 6 EC @ 0,5
	1. Un élément en tour proche dans les 30° +0,3 si à l'ATR 2. Un 2e élément en tour proche dans les 30° - même racine ou racine différente que l'EC1 +0,3 si à l'ATR 3. Bascule BI ou longue bascule – prise d'élan à l'ATR dans les 30° +0,2 si prise d'élan à l'ATR jambes écartées (1x) ou +0,5 si prise d'élan à l'ATR jambes ensemble (1x) 4. Soleil +0,5 si soleil et lune 5. Sortie	1. Un élément en tour proche dans les 30° +0,2 si à l'ATR 2. Un autre élément en tour proche dans les 30° avec une racine différente de l'EC 1 +0,2 si à l'ATR 3. Une prise d'élan à l'ATR dans les 30° +0,1 si prise d'élan à l'ATR jambes écartées (1x) ou +0,3 si prise d'élan à l'ATR jambes ensemble (1x) 4. 1 grand tour (soleil ou lune) +0,5 si soleil et lune +0,1 chaque fois pour cercles proches (dans les 30°) directement liés +0,1 si sortie avec salto	1. Un élément avec envol (BS-BI, BI-BS ou même barre) 2. Élément sans envol avec tour de 360° 3. Un élément en tour proche à l'ATR 4. Un autre élément en tour proche dans les 30° avec une racine différente de l'EC 3 +0,1 si à l'ATR 5. Une prise d'élan à l'ATR 6. 1 grand tour (soleil ou lune) + 0.50 si lune et soleils sont exécutés +0,1 si sortie avec salto	1. Élément avec envol BS-BI 2. Élément avec envol BI-BS 3. Élément avec envol à la même barre 4. Prises différentes 5. Élément sans envol avec tour de 360° 6. Un cercle près de la barre à l'ATR +0,1 si sortie avec salto +0,2 pour sortie double salto



	+0,1 si sortie avec salto Prise d'élan (n'importe quelle hauteur) – petit bonhomme = élément A en Espoir 1	+0,3 pour sortie double salto (avec ou sans assistance, sans pénalité)	+0,3 pour double salto (avec ou sans assistance, sans pénalité)	+0,5 si les 6 EC sont exécutées
--	--	---	--	--

4.6 POUTRE – NOVICE ET ESPOIR

	ESPOIR 1 9-11 ans	ESPOIR 2 10-14 ans	NOVICE NATIONAL 11-14 ans	NOVICE HP 11-14 ans
VD	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie VD max. : 1,5 A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4, E+ = 0,4 POUTRE / SOL : 3 éléments acro (min.) + 3 éléments gymniques (min.) + 1 élément optionnel		
Bonus Notes techniques	- Seuls les bonus indiqués ci-dessous peuvent être accordés. Les bonus sont spécifiquement liés aux EC. Le bonus ne peut être accordé qu'une seule fois pour chaque EC. - Les VC indiquées dans le CdP ne s'appliquent pas. - Série acro : un élément acro avec envol peut être répété dans la série acro pour remplir l'EC et recevoir le bonus (ex : flic flac – flic flac). - VD : Espoir 1 seulement - Le saut extension dynamique est un élément A. Voir la directive technique plus haut.			
Bonus d'artistique	Artistique (PO et SOL) : les déductions d'artistique et de composition WG/FIG ne s'appliquent pas. Le panel D peut accorder jusqu'à 0,30 de bonus d'artistique : +0,1 près de la poutre +0,1 mouvements latéraux +0,1 bon relevé et travail des pieds			
EC @ 0.5	5 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5
EC et bonus (noté +0..)	- Entrée élévation à l'ATR ou entrée B (CdP WG) - Tour min. 1/1 – (pas de roulade ou flair) - Série acro, dont le 2e élément est avec envol +0,3 si 2 éléments avec envol 1 élément acro démontrant de la flexibilité (doit démontrer un passage en pont) - Liaison de 2 éléments gymniques :	- Une liaison de 2 éléments gymniques différents, dont un avec écart de 180° - Tour min. 1/1 – (pas de roulade ou flair) - Série acro avec min. 1 élément avec envol sur la poutre +0,1 si 2 éléments avec envol	- Une liaison de 2 éléments gymniques différents, dont un avec écart de 180° - Tour min. 1/1 – (pas de roulade ou flair) - Série acro avec min. 2 éléments avec envol sur la poutre +0,1 avec un salto	- Une liaison de 2 éléments gymniques différents, dont un avec écart de 180° - Tour min. 1/1 – (pas de roulade ou flair) - Série acro avec min. 2 éléments avec envol sur la poutre +0,2 avec un salto



	1er élément au choix : Saut grand jeté, saut écart ou saut écart latéral... lié à... Saut extension dynamique (valeur A en Espoir) +0,2 pour sortie : élément acro avec + salto arrière ou salto avant tendu +0,2 pour saut changement de jambes (isolé) +0,2 (1x) - roue sans mains, saut de mains sans mains, salto arrière groupé de l'arrêt Saut extension dynamique = Élément A en Espoir 1)	4. Élément acro dans une direction différente (arrière + avant/latéral)	5. Élément acro dans une direction différente (arrière + avant/latéral)	5. Élément acro dans une direction différente (arrière + avant/latéral)
--	--	---	---	---

4.7 SOL – NOVICE ET ESPOIR

	ESPOIR 1 9-11 ans	ESPOIR 2 10-14 ans	NOVICE NATIONAL 11-14 ans	NOVICE HP 11-14 ans
VD	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie VD max. : 1,5 A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4	Les 7 éléments de plus haute valeur, incluant la sortie A = 0,1, B = 0,2, C = 0,3, D = 0,4, E+ = 0,4 POUTRE / SOL : 3 éléments acro (min.) + 3 éléments gymniques (min.) + 1 élément optionnel		
Bonus	Le bonus est spécifiquement lié aux EC. Le bonus ne peut être accordé qu'une seule fois pour chaque EC.			
Bonus d'artistique	Artistique (PO et SOL) : les déductions d'artistique et de composition WG/FIG ne s'appliquent pas. Le panel D peut accorder jusqu'à 0,30 de bonus d'artistique : +0,1 posture corporelle +0,1 expressivité +0,1 mouvements en relation avec la musique			
EC @ 0.5	5 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5	4 EC @ 0,5
EC et bonus (noté +0..)	1. Passage gymnique d'au moins 2 sauts différents avec écart de 180° +0,1 pour un saut C 2. Salto tendu avant ou arrière dans une ligne acrobatique +0,1 pour RL arrière de 180° +0,3 pour RL arrière de 360°	1. Passage gymnique d'au moins 2 sauts différents avec écart de 180° 2. Salto tendu avant ou arrière dans une ligne acrobatique +0,1 pour RL de 360°	1. Passage gymnique d'au moins 2 sauts différents avec écart de 180° 2. Salto tendu avant ou arrière avec RL de 360° dans une ligne acrobatique	1. Passage gymnique d'au moins 2 sauts différents avec écart de 180° 2. Salto tendu avec RL, min. 360°, dans une ligne acrobatique +0,1 pour RL de 720°



	3. Salto avant et arrière +0,3 si dans une ligne combo 4. Pirouette B 5. Min. 3 lignes acro (min. 2 éléments avec envol, incluant un salto)	3. Salto avant et arrière 4. Pirouette B	+0,1 pour RL de 720° 3. Salto avant et arrière 4. Pirouette B	3. Salto avant et arrière 4. Pirouette B +0,4 pour double salto arrière
--	---	---	--	--



4.8 SAUT – DÉDUCTOINS SPÉCIFIQUES WG/FIG POUR LES SAUTS AVEC RÉCEPTION SUR PILES DE TAPIS

Fautes	0,10	0,30	0,50
Premier envol			
- Degrés de rotation manquant dans les RL pendant l'envol • Gr. 3 avec $\frac{1}{4}$ (90°) tour • Gr. 5 avec $\frac{1}{2}$ (180°) tour - Technique incorrecte • Tête non maintenue en position neutre • Alignement du corps (angle des hanches, corps cambré) • Genoux fléchis • Jambes ou genoux écartés • Position des pieds incorrecte (une fois pour tout le saut)		$\leq 45^\circ$ $\leq 45^\circ$	
Phase d'appui			
- Technique incorrecte • Appui décalé des mains pour tous les sauts sauf Tsukahara • Tête non maintenue en position neutre • Bras fléchis et/ou angle des épaules • Appui prolongé • Pas en ATR (0,3 chaque pas, max 0,6) • Ne pas passer par la verticale • Angle de répulsion - Complété à la verticale – aucune déduction - 1°- 45° après la verticale – 0,1 / 0,3 - 46° après la verticale – 0,5 • Contact de la tête sur la table de saut (inclut la déduction pour bras fléchis)			3.0
Deuxième envol			
- Hauteur	☐	☐	☐
- Position du corps • Tête non maintenue en position neutre • Ne pas maintenir une position du corps tendue (<i>carpé trop tôt</i>) • Frôler la table avec les pieds • Incapacité à générer de la rotation	179°-160° • •	159°-135° • •	<135° •
- Genoux fléchis	☐	☐	☐
- Jambes ou genoux écartés	☐	☐	
- Sous-rotation du saut sans chute	☐	☐	
- Distance (longueur insuffisante)	☐	☐	
Fautes de réception			
• Pas vers la table (opposé à la direction de la réception)	•	•	
• Position du corps à la réception	•	•	•



• Déviation par rapport à l'axe	•	•	
• Dynamisme	•	•	•
• Le premier point de contact avec le tapis est la tête ou le cou	Nul		

5 RÈGLEMENTS POUR ATHLÈTES ET ENTRAÎNEURS DES VCD ET VHP

Les règlements suivants précisent l'application de certaines règles de la WG/FIG au sein du Volet canadien de développement (VCD) et du Volet de haute performance (VHP). Les athlètes et les entraîneurs doivent connaître les règlements applicables du Code de pointage WG/FIG en vigueur, sauf indication contraire dans le présent manuel.

5.1 RÈGLEMENTS POUR TOUS LES PARTICIPANTS

5.1.1 ACCÈS AU GYMNASSE D'ÉCHAUFFEMENT / ENTRAÎNEMENT

Le nombre d'entraîneurs inscrits ayant accès au gymnase d'entraînement et aux aires d'échauffement n'est pas limité. Toutefois, les entraîneurs doivent être accrédités par le comité organisateur et avoir leur accréditation avec eux.

5.1.2 ACCÈS À L'AIRE DE COMPÉTITION (FOP)

Aire de compétition (FOP) : Au Canada, l'aire de compétition (FOP) est définie comme le plateau de compétition, à l'exclusion des aires d'attente désignées (corrals) et de la tente médicale, à condition que celle-ci soit utilisée aux fins prévues. Cette définition peut être adaptée en fonction de la configuration du site.

L'accès à l'aire de compétition (FOP) et aux aires d'attente désignées (corrals) est réservé aux personnes accréditées et autorisées à y accéder pendant la session de compétition concernée.

- **Athlètes :** Seules les athlètes compétitionnent pendant la session peuvent accéder à l'aire de compétition et aux aires d'attente désignées. Les athlètes qui ne participent pas à la session ne peuvent pas accéder à ces aires pour ajuster ou déplacer les équipements, les tremplins, les tapis, etc.
- **Entraîneurs :** Les entraîneurs doivent être accrédités pour accéder à l'aire de compétition et aux aires d'attente désignées (corrals). Les entraîneurs devraient accéder à ces aires seulement pendant les sessions ou leurs athlètes compétitionnent.
- **Note :** Un entraîneur accrédité peut demeurer dans une aire d'attente désignée s'il n'a pas d'athlète, à condition que la limite applicable du nombre d'entraîneurs pour la session ne soit pas atteinte. Lorsque cette limite est atteinte, la priorité doit être accordée aux entraîneurs qui travaillent avec des athlètes participant à la session. Le remplacement des entraîneurs (tagging) est permis à condition que la limite applicable du nombre d'entraîneurs soit respectée.
- **Juges :** Seuls les juges affectés à la compétition en cours, à des fonctions connexes ou à l'évaluation d'autres juges peuvent accéder à l'aire de compétition. Les juges qui ne sont pas en fonction seront assignés par le comité organisateur à des zones de sièges désignées.



- **Autres membres du personnel accrédité :** Aux Championnats canadiens et à Élite Canada, le personnel médical P/T, le chef de mission P/T et une personne additionnelle P/T (gérant ou chaperon) peuvent accéder à l'aire d'attente désignée pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Ils ne peuvent accéder à l'aire de compétition que lorsque les circonstances l'exigent.

5.2 RÈGLEMENTS POUR ATHLÈTES

5.2.1 TENUE / APPARENCE

Le port d'une tenue de compétition correcte est obligatoire pour toutes les compétitions.

- Les gymnastes doivent être vêtues conformément aux stipulations du Code de pointage FIG en vigueur, sauf indication contraire ci-dessous.
- Dans une compétition par équipe, toutes les athlètes du même club/province/territoire doivent porter un maillot identique.
- Dans toutes les compétitions de GymCan, les gymnastes peuvent porter des shorts, des capris ou des leggings dans le cadre de leur uniforme.
 - Doit être moulant
 - Peut être de la même couleur que le maillot ou noirs (doit être coordonné avec le maillot).
 - Conformément aux directives de la FIG, un logo de 30 cm² peut apparaître sur les shorts/capris/leggings.
- Les gymnastes peuvent choisir individuellement de porter des shorts/capris/leggings dans le cadre d'une compétition individuelle ou par équipe.
- Les protège-chevilles (tels qu'illustrés) sont acceptables s'ils ne sont pas trop grands.
- Les bas, manches ou vêtements de compression ne sont pas autorisés.



5.2.2 PRÉPARATION DE L'ÉQUIPEMENT

- Lorsque le format de compétition WG/FIG est utilisé, la préparation de l'équipement avant l'échauffement peut commencer lorsque les athlètes se dirigent vers leur prochain agrès (au début de la musique de rotation). Toutefois, les athlètes ne peuvent pas commencer à s'échauffer sur ou autour de l'agrès avant le début de la période officielle d'échauffement.
- Lorsqu'un échauffement de format Capitol Cup est utilisé, la préparation de l'équipement peut commencer dès que l'équipe précédente a terminé sa compétition.
- Après la période d'échauffement, ou pendant la pause au cours de laquelle les juges évaluent l'exercice précédent, l'équipement peut être préparé. Pendant qu'elle attend le feu vert du juge arbitre, l'athlète ne peut pas s'échauffer sur ou autour de l'agrès (par exemple, effectuer un salto sur les tapis de la poutre).



5.2.3 ABSENCE DE SIGNAL POUR LE DÉPASSEMENT DU TEMPS

- À la poutre, la déduction pour le temps dépassé est supprimée si le chronométrateur n'a pas donné le signal d'avertissement 10 secondes avant la limite de temps maximale, ou à la limite de temps maximale à 1:30. Toutes les autres déductions s'appliquent.

5.2.4 UTILISATION DE MAGNÉSIE (CRAIE) ET DE RUBAN ADHÉSIF

Les règles WG/FIG sont en vigueur :

- L'utilisation de craie est permise aux barres. À la poutre, des petites marques sont permises (les marques avec du ruban ne sont pas autorisées).
- Il est interdit d'épandre de la magnésie sur le praticable au sol. Au Canada, de petites marques sont autorisées pour marquer l'emplacement d'un tapis supplémentaire. Aucun velcro ni marques de ruban ne sont autorisés sur le praticable. Les gymnastes peuvent appliquer de la craie sur les pieds ou les mains.
- L'utilisation de ruban adhésif ou d'une quantité excessive de craie n'est pas autorisée sur la table de saut.
- Sur la piste d'élan du saut, du ruban athlétique ou des bandes de velcro peuvent être autorisés devant le tremplin ou le tapis pour les mains ou pour marquer le point de départ. Le ruban ou le velcro doit être enlevé à la fin de la rotation.
- Le juge doit donner un avertissement avant d'appliquer une déduction.

5.3 RÈGLEMENTS POUR ENTRAÎNEURS

5.3.1 L'ENTRAÎNEUR(E) EST GARANTI(E) DU DROIT :

- D'assister la gymnaste ou l'équipe dont il ou elle a la responsabilité sur le podium pendant la période d'échauffement à tous les engins.
- D'aider la gymnaste ou l'équipe à préparer les agrès pour la compétition, notamment à installer le collet de sécurité au saut, à positionner les trempins et les tapis aux barres et à la poutre, et à préparer les barres pour chaque gymnaste.
- D'être présent(e) sur le podium après que la gymnaste a salué afin de retirer le tremplin, ou pour des raisons de sécurité comme énuméré plus bas.
- D'aider ou de conseiller la gymnaste pendant la durée du temps de chute, à tous les engins et entre le premier et le deuxième saut.
- D'être présent(e) à tous les engins pour aider en cas de blessure ou d'engin défectueux.
- De se renseigner auprès du juge en chef de compétition ou D1 au sujet de l'évaluation du contenu de l'exercice de sa gymnaste.



5.3.2 L'ENTRAÎNEUR(E) NE PEUT PAS :

- Modifier la hauteur de l'engin ou du tremplin (y compris la configuration des ressorts) sans l'autorisation Juge en chef de la compétition.
- Parler à n'importe quel membre du jury, à l'exception du D1, de la performance de ses propres athlètes pendant la compétition. (Les questions doivent être adressées au D1).
- Entraver les droits des autres participants.
- Retarder la compétition ou afficher un comportement indiscipliné et abusif flagrant.

5.3.3 TENUE DES ENTRAÎNEURS PENDANT L'ÉCHAUFFEMENT ET LA COMPÉTITION

Pour préserver une image professionnelle, les entraîneurs doivent porter : t-shirts, polos ou vêtements de sport à manches longues, pantalons de sport ou leggings et chaussures d'intérieur appropriées sur l'aire de compétition. Les chapeaux, les shorts, les hauts à mi-hauteur, les vêtements déchirés ne sont pas autorisés.

5.3.4 ENCOURAGEMENT DE L'ATHLÈTE

Bien que le Code de pointage WG/FIG précise qu'un(e) entraîneur(e) n'est pas autorisé(e) à parler directement à la gymnaste, faire des signaux, des cris ou des encouragements, le soutien des entraîneurs envers leurs athlètes est valorisé et permis. Les encouragements généraux de la part des entraîneurs et des coéquipières sont permis. Les signaux techniques verbaux ou visuels visant à aider l'athlète à exécuter un élément ou une routine ne sont pas permis et peuvent entraîner une déduction de 0,5.

5.3.5 VIDÉO

Pour toutes les compétitions HP à EC et CC, les règles de la WG/FIG seront en vigueur et les entraîneurs ne sont pas autorisés à filmer sur l'aire de compétition (FOP). À cet effet, « Seuls les professionnels des médias officiellement accrédités sont autorisés à filmer sur le terrain de jeu pendant la compétition. Ils seront clairement identifiables et devront rester dans les zones réservées aux médias.

5.3.6 POSITION DES ENTRAÎNEURS SUR L'AIRE DE COMPÉTITION

Un entraîneur peut accompagner l'athlète qui concourt et un entraîneur peut accompagner la prochaine athlète, sous réserve du nombre maximal d'entraîneurs permis sur l'aire de compétition et dans l'aire d'attente désignée. Les entraîneurs doivent avoir leur accréditation avec eux.

Aux **barres asymétriques**, deux entraîneurs peuvent être présents sur l'aire de compétition pour ajuster les barres et positionner les tapis et le tremplin.

Lorsque le feu vert est allumé ou que le juge donne le signal à l'athlète de commencer :



- **Saut** : Un entraîneur peut demeurer près de la table de saut et un autre près du tableau d'affichage du numéro de saut.
- **Barres asymétriques** : Un entraîneur peut demeurer près de l'agrès pour assurer la parade et retirer le tremplin. Un deuxième entraîneur peut demeurer près de l'agrès pour retirer le tremplin lorsqu'une parade est requise pour un élément exécuté immédiatement après l'entrée. Le deuxième entraîneur doit quitter immédiatement après avoir retiré le tremplin.
- **Poutre** : Un entraîneur peut demeurer sur l'aire de compétition à l'une ou l'autre des extrémités de la poutre, mais à l'extérieur des tapis de l'agrès.
- **Sol** : Deux entraîneurs peuvent être présents sur l'aire de compétition lorsque des tapis supplémentaires doivent être déplacés entre différents coins dans un court laps de temps. Si les tapis n'ont pas à être déplacés, les entraîneurs demeurent dans les aires d'attente.
- **Tous les agrès** : Lorsque deux entraîneurs sont autorisés sur l'aire de compétition, un seul entraîneur peut communiquer avec l'athlète.

5.3.7 PRÉSENCE DE L'ENTRAÎNEUR SUR LE PODIUM POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES GYMNASTES

Podium : Au Canada, le podium est défini comme étant **les tapis entourant les agrès**.

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à bloquer la vue des juges. Cependant, pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de déduction pour cette infraction. Les juges peuvent demander à l'entraîneur(e) de se déplacer dans la mesure du possible.

5.3.8 INFRACTIONS

En cas d'infraction, l'entraîneur recevra un avertissement verbal **du juge en chef canadien, du juge en chef de la compétition, du PM-GAF ou du gérant de plateau**. Si l'avertissement n'est pas respecté, l'entraîneur peut être retiré de l'aire de compétition (FOP) ou de l'aire d'attente désignée et/ou une déduction peut être appliquée à la note finale de l'athlète ou de l'équipe, conformément aux règles applicables **de la WG/FIG** concernant les infractions et les comportements antisportifs.

Le **juge en chef canadien** consignera l'avertissement.

5.3.9 VÉRIFICATION DES RÉSULTATS

Les entraîneurs disposent d'un délai de 5 minutes après la publication des résultats provisoires pour les vérifier et signaler toute erreur au (ou à la) juge en chef canadien(ne)/de la compétition (ou à son ou sa représentant). Après 5 minutes, les résultats seront considérés comme exacts.

5.4 SOMMAIRE DES DIFFÉRENCES ENTRE WG/FIG ET PCC AU CANADA

Ce tableau répertorie les questions fréquemment posées. Pour des informations complètes sur toutes les règles, reportez-vous au Code de pointage.



Manuel des volets canadiens de développement et de haute performance 2026-2027
HP Department – GAF – 1er Septembre 2026 – 31 août 2027
Version Finale- Date 1er septembre 2026

	PCC	HP / FIG (Canada)
Tenue vestimentaire (VACS)	☒ Autorisé (pas de déduction) Vêtements de compression Shorts, capris, leggings Petits coussinets de talon Bretelles de soutien-gorge de sport visibles : noir, couleur du maillot ou couleur de la peau	☒ Interdit (déduction de 0,30) Vêtements de compression
Vidéo par l'entraîneur / athlètes sur l'aire de compétition	☒ Autorisé (pas de déduction) Les entraîneurs sont autorisés à filmer les routines en compétition sur l'aire de compétition (FOP) tant qu'ils ne bloquent pas la vue des juges ou n'interfèrent pas avec le vidéo officiel. Les vidéos personnelles ne peuvent pas être utilisées à des fins de révision / demande de renseignements / protêts.	☒ Interdit HP/Ouverte - À EC et CC, les règles FIG sont en vigueur et les entraîneurs ne sont pas autorisés à filmer sur l'aire de compétition. À cet effet, « Seuls les professionnels des médias officiellement accrédités sont autorisés à filmer sur l'aire de compétition. Ils seront clairement identifiables et devront rester dans les zones réservées aux médias.
Consignes techniques	☒ Non autorisé (déduction de 0,20 - après avertissement) Les consignes techniques par l'entraîneur ou par les coéquipiers (pour ses athlètes) ne sont pas autorisées.	☒ Interdit
Entraîneur sur le podium pour assister l'athlète	☒ Autorisé Les entraîneurs ne sont pas autorisés à bloquer la vue des juges, mais, pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de déduction pour cette infraction. Les juges peuvent demander à l'entraîneur de se déplacer dans la mesure du possible. Autorisé aux barres et à la poutre. PO - les entraîneurs peuvent s'approcher pour être en position d'assistance, mais ils ne sont pas autorisés à rester pendant toute la routine.	☒ Autorisé aux BA seulement. ☒ Interdit au saut, à la poutre et au sol
BA - Tapis sous les barres	Tapis supplémentaires sous les barres ☒ PCC : Un tapis supplémentaire additionnel peut être utilisé et peut dépasser la barre inférieure (BI).	Tapis supplémentaires sous les barres ☒ Selon les règlements de la WG/FIG, un seul tapis supplémentaire est disponible et doit être utilisé pour la réception de la sortie VICO – Modifications canadiennes ☒ Junior et Senior : Un deuxième tapis supplémentaire peut être utilisé afin de prolonger la surface du tapis supplémentaire sous les barres. ☒ Le tapis additionnel ne peut pas dépasser la BI.



		☒ Novice, PCC et Aspire : Un tapis supplémentaire additionnel peut être utilisé et ☒ Le tapis supplémentaire peut dépasser la BI.
Ruban adhésif (blanc ou couleur chair)	☒ Les athlètes ne sont pas tenus de couvrir le ruban athlétique adhésif blanc pendant la compétition.	☒ Les athlètes doivent couvrir le ruban adhésif blanc avec un ruban adhésif de couleur chair.

6 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, PROTÊT ET APPELS

Les procédures ci-dessous sont valides au Canada seulement pour les catégories HP et Ouverte nationale.

Une demande de renseignement sur le jugement est autorisée sur :

- La note FIG D ou E
- PCC valeur de départ, déductions neutres, chutes ou occurrences inhabituelles et déductions de composition spécifiques fixes (pas "jusqu'à")
- Déductions neutres

6.1 PROCESSUS D'EXAMEN EN TROIS ÉTAPES AU CANADA

Le Canada dispose d'un système en trois étapes qui se déroule sur place et suit la procédure décrite.

6.1.1 ÉTAPE 1 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

- Une demande de renseignement est la première étape de la recherche d'informations sur une note.
- Il y a une demande de renseignement quand un(e) entraîneur(e) s'approche du (ou de la) juge D1 d'un engin et/ou du (ou de la) juge en chef de la compétition (JCC) et, en personne, pose une question ou demande des éclaircissements sur une note D et/ou E de son athlète dans une compétition de niveau national.
- Cette demande est faite verbalement au D1 à la fin d'une rotation, d'une séance ou d'une compétition, pour autant que les juges soient disponibles.
- Un(e) entraîneur(e) peut aussi demander un renseignement au sujet d'un changement à l'organisation technique (p. ex. ordre de passage, procédures d'échauffement, etc.) au juge D1 ou au Juge en chef de la compétition. Toute insatisfaction doit être exprimée IMMÉDIATEMENT



et adressée AVANT que les changements soient effectués, sinon l'entraîneur(e) n'aura pas la possibilité de faire un protêt ou un appel sur le changement plus tard pendant la compétition.

- Le ou la juge D1, au nom du jury de l'engin (c'est-à-dire le panel D et E de l'engin concerné), répond à la demande de renseignements. Le ou la juge D1 donnera une brève explication verbale. Toute discussion ultérieure ne doit pas être attendue et demeure à la discrétion du juge D1. La réponse à la demande de renseignements ne doit en aucun cas retarder la compétition. Les entraîneurs ne doivent pas s'attendre à ce que les justifications couvrent toutes les déductions de 0,10.
- Au moment de l'examen de la demande verbale, le panel D dispose de plusieurs options :
 - Le ou la juge D1 peut répondre immédiatement à la question de l'entraîneur(e) dès que le script de jugement est terminé et que la note est clarifiée pour l'entraîneur(e).
 - Le ou la juge D1 peut choisir de consulter davantage le D2 et les autres membres du jury, puis de répondre de manière plus complète à l'entraîneur(e).
 - Si la note E fait l'objet d'une discussion, les membres du panel E doivent être consultés.
 - Un contrôle vidéo peut avoir lieu à ce moment-là si le panel D souhaite examiner la composante technique d'un élément (par exemple, vérifier si une vrille est complétée) ou une déduction neutre (par exemple, le temps ou la ligne).
- Pour les deux autres types de demandes, voir le point 7.9 sous « Autres ».

6.1.2 ÉTAPE 2 : PROTÊTS

- Un protêt est la deuxième étape quand l'entraîneur(e) n'est pas satisfait(e) de l'information fournie à l'étape de la demande de renseignements et qu'il demande une révision formelle. Un(e) entraîneur(e) peut déposer un protêt de jugement ou un protêt technique pour son athlète aux compétitions de niveau national.
- Le formulaire de protêt approprié (disponible sur **Activity Messenger** ou à demander au JCC) doit être rempli par l'entraîneur(e) et soumis au (ou à la) juge en chef de la compétition ou à son représentant. Le formulaire doit être soumis au (ou à la) juge en chef de la compétition au plus tard 15 minutes après la fin de la rotation. Dans le cas de la dernière rotation, l'entraîneur(e) dispose de 5 minutes après la fin de la rotation pour déposer un protêt.
- Les frais de protêt écrit sont de 60 \$ par athlète, par engin. Si le protêt n'est pas accepté, GymCan facturera le montant total au club après la compétition.
- Un protêt officiel permet à l'entraîneur(e) de demander et d'obtenir un examen vidéo de l'routine ou d'une partie de l'routine de la gymnaste.
- Le jury (voir section 7.4) répondra au protêt et pourra, en consultation avec le (ou la) juge en chef canadien(ne) ou son (ou sa) représentant(e), prendre l'une des mesures suivantes, selon le contexte du protêt :
 - Utiliser la (les) vidéo(s) officielle(s) de GymCan,
 - Parler avec l'entraîneur(e) qui a soumis le protêt, le chronométreur ou le (ou la) juge de ligne concerné(e).
- Si un contrôle vidéo est demandé, le jury suivra la procédure de contrôle vidéo décrite au point 7.2.
- La justification de la décision est communiquée par écrit.



6.1.3 ÉTAPE 3 : APPELS

- L'appel est la dernière étape de la procédure d'examen après le rejet d'un protêt formel.
- À ce stade, un formulaire de demande de réexamen doit être rempli par l'entraîneur(e) et soumis au (ou à la) juge en chef canadien(ne) ou à son (ou sa) représentant(e).
- En soumettant ce formulaire, l'entraîneur(e) accepte de remettre à GymCan les frais de 60 \$ si l'appel est refusé par le jury de la compétition.
- Le jury de la compétition répondra à l'appel. Se référer à la section 7.5 pour plus d'informations sur le jury de la compétition et ses mandats.

6.2 RÉVISION VIDÉO

Quand une vidéo de référence officielle est disponible, les juges peuvent revoir la vidéo quand une demande de révision ou un protêt est adressé. L'étude de la vidéo sera effectuée dans un endroit isolé. Les entraîneurs ne seront pas inclus dans cet examen. Le (ou la) juge D1, D2 et le (ou la) juge en chef de la compétition ou la personne désignée examineront la vidéo officielle. Seulement les éléments en question seront observés au maximum trois fois et uniquement à vitesse normale. La vidéo peut aussi être utilisée pour confirmer si des déductions de temps ou de ligne sont justifiées.

6.3 COMPORTEMENT DES JUGES ET DES ENTRAÎNEURS PENDANT LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS, DE PROTÊT ET D'APPEL

Toutes les parties concernées doivent toujours se comporter de manière professionnelle. Aucune conduite inappropriée, y compris le langage ou le langage corporel, ne sera tolérée.

- Dans le cas d'une conduite inappropriée de la part d'un(e) juge, le juge en chef canadien en sera informé et se penchera sur la question. Au besoin, l'affaire sera portée devant le (ou la) président(e) du comité d'excellence des juges.
- En cas de comportement inapproprié d'un(e) entraîneur(e), l'article 6 du Code de pointage « Comportement d'un(e) entraîneur(e) n'ayant pas d'incidence directe sur le résultat/la performance de la gymnaste/de l'équipe » sera mis en œuvre par le (ou la) président(e) du jury de compétition ou son (ou sa) représentant(e).

REMARQUE : Quand les questions ont trait à la sécurité et au bien-être des participantes, aux violations potentielles du Code d'éthique et de conduite de GymCan ou à tout problème de comportement majeur de la part d'un membre, les politiques et processus de GymCan seront mis en œuvre. Le (ou la) juge en chef de compétition doit rendre compte directement au (ou à la) gestionnaire du programme féminin. Veuillez consulter le Code d'éthique et de conduite de GymCan pour plus d'informations.

6.4 JURY

Le jury est composé de :



Manuel des volets canadiens de développement et de haute performance 2026-2027
HP Department – GAF – 1er Septembre 2026 – 31 août 2027
Version Finale- Date 1er septembre 2026

- Juge en chef canadien(ne) ou son (ou sa) représentant(e) (président(e) du jury).
- Juge D1 et Juge D2 quand la note D est discutée
- Les panels D et E quand la note E est discutée.
- Le (ou la) chronométreur(euse) et/ou le (ou la) juge de ligne peuvent être entendus à la discrétion du (ou de la) président(e) du jury.

Les rôles et responsabilités du jury sont les suivants :

- Rendre une décision sur un protêt de jugement quand la majorité du jury de jugement est d'accord.
- Respecter toutes les règles, directives ou exigences de la FIG ou de GymCan.

6.5 JURY DE COMPÉTITION

Le jury de compétition est composé de :

- GP – GAF ou son (ou sa) représentant(e) (président(e) du jury).
- Juge en chef canadien(ne) ou son (ou sa) représentant(e).
- **Un membre du CPF présent à la compétition (ou expert technique équivalent).**
- Le jury de la compétition peut consulter toute autre personne concernée, y compris le (ou la) juge en chef de la compétition, le (ou la) directeur(trice) de la compétition, ou le (ou la) juge D1 de l'engin (en fonction de l'affaire faisant l'objet d'un protêt ou d'un examen).

Les rôles et responsabilités du jury de compétition sont les suivants :

- Envisager de rendre une décision sur les demandes de jugement/protêts qui leur sont transmises s'il existe des circonstances atténuantes.
- Rendre une décision finale sur tous les protêts techniques.
- Demander à un jury de reconsidérer une note D ou une note E si le jury de compétition estime que la note D/E (contestée ou non) est incorrecte.
- Ajuster une note D ou E si, après discussion avec le panel D, une majorité des trois membres du jury de compétition et des deux juges du panel D estiment que la note D ou E n'était pas appropriée.
- Arbitrer les divergences d'opinions entre GymCan, les organisateurs, les participants, les représentants des médias, etc. sur des questions d'organisation.
- Déterminer des règles, des lignes directrices et des procédures provisoires pour les situations qui ne sont pas couvertes par les manuels de HP de GAF, le Code de pointage ou d'autres documents GAF.
- Assister le (ou la) juge en chef canadien(ne) pour les questions relatives au comportement des athlètes, des entraîneurs et des juges.
- Examiner les appels en matière de jugement et de protêt technique et rendre une décision finale.
- Respecter toutes les règles, directives ou exigences applicables de la FIG ou de GymCan.
- La justification des décisions prises par le jury de compétition sera communiquée par écrit au moment de l'annonce de la décision.



6.6 DEMANDE DE RÉEXAMEN D'UNE NOTE PAR LE JURY DE COMPÉTITION

- Le jury de compétition peut demander qu'une note D ou E soit reconsidérée par le jury aux engins. Une telle demande doit être remise par écrit, sur le formulaire approprié, au juge D1 par le (ou la) chef juge canadien(ne) ou son (ou sa) représentant(e).
- La demande sera examinée par le jury de l'engin et le jury de compétition dans les meilleurs délais.
- Le jury de compétition peut demander à un jury de reconsidérer une note D ou une note E s'il estime qu'une note D/E (contestée ou non) est incorrecte.
 - Le jury de compétition peut ajuster une note D ou E si, après discussion avec le panel D, une majorité des trois membres du jury de compétition et des deux juges du panel D estiment que la note D ou E n'était pas appropriée.
- Le ou la président(e) du jury informera immédiatement l'entraîneur(e) par écrit de l'ajustement éventuel.

6.7 PROTÊT TECHNIQUE AUPRÈS DU JURY DE COMPÉTITION

Un protêt technique est autorisé sur :

- Défaillance de l'équipement (gymnastique ou audio).
- Les événements particuliers liés à l'organisation qui modifient les conditions de la compétition (comme l'ordre de passage, les procédures d'échauffement, etc.).
- Déductions/pénalités pour la conduite de l'athlète telle que mentionnée dans le Code de pointage FIG, le manuel de HP ou d'autres documents du programme GAF : maillots non identiques, maillots incorrects, publicité incorrecte, bijoux, rembourrage, numéro de départ manquant, non-respect du temps et de l'ordre d'échauffement, non-respect de l'ordre de compétition, des signaux, des commandes verbales et similaires, retard ou interruption non excusés de la compétition, sortie non autorisée de l'aire de compétition, comportement antisportif.
- Toute autre déduction/pénalité pour la conduite de l'entraîneur(e) telle que listée par le Code de pointage FIG ou les documents GAF : tenue vestimentaire, retard ou interruption non justifié(e) de la compétition, nombre d'entraîneurs sur l'aire de compétition, nombre d'entraîneurs autour de l'engin, signaux, consignes verbales, et autres comportements antisportifs similaires.

6.8 RÉVISION DE LA SANCTION POUR COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

- Tout athlète, entraîneur(e) ou juge pénalisé(e) pour conduite inappropriée peut être entendu(e) à la discrétion du jury de compétition.
- Le jury de compétition s'efforcera de prendre une décision par consensus. En cas d'impossibilité, chaque membre aura une voix égale dans la décision.



- La majorité simple prévaut. En cas d'égalité, le président du jury de compétition peut départager les deux parties.

6.9 AUTRES

Demandes de renseignements sur un autre athlète/entraîneur

- Cette demande doit être faite par écrit par un(e) entraîneur(e) au sujet d'une athlète ou d'un(e) entraîneur(e) d'un autre club ou d'une autre équipe au juge en chef canadien.
- Ce type de demande ne peut se faire qu'en présumant que les règles n'ont pas été appliquées ou l'ont été de manière incorrecte.
- Ce type de demande doit être effectué dans les mêmes délais qu'un autre type de demande.
- Les demandes de ce type seront enregistrées par le (ou la) juge en chef canadien(ne) pour une période de 24 mois. L'abus de cette procédure entraînera des sanctions.

Demande d'information par un membre du groupe

- Occasionnellement, un juge effectuant les tâches du panel E peut demander par écrit (note transmise au juge D1) une fois que la note E a été affichée. Une telle demande concernant la note D peut aussi être faite verbalement au (ou à la) juge D1 à la fin d'une rotation.
- Occasionnellement, le (ou la) juge D1 peut discuter de la note D d'une routine avec les membres du panel E, si nécessaire, avant que la note D ou la note ne soit affichée ou à la fin d'une rotation.
- Le résultat de l'une des deux actions ci-dessus peut conduire à un ajustement de la note, auquel cas le juge D1 obtiendra l'autorisation du (ou de la) juge en chef canadien(ne) ou de son (ou sa) représentant(e). La décision finale d'ajuster une note devrait être prise avant le début de la prochaine rotation et avant que les feuilles de notes ne soient envoyées à la salle de compilation, dans la mesure du possible. Le ou la juge D1 informera immédiatement l'entraîneur(e) par écrit de cet ajustement. L'entraîneur(e) aura la possibilité de protester contre la nouvelle note dans le délai habituel.



6.10 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES VERBALES ET ÉCRITES

Une réponse verbale ou toute explication verbale sera donnée au (ou à la) même entraîneur(e) chaque étape – demande de renseignements ou protêt pour une question donnée. Il appartient aux entraîneurs d'un même club de partager l'information.

Action	Soumis	Pour	Coût	Traité par	Composé de
Demande de renseignements : Demande d'information de l'entraîneur(e)	Verbalement	D1	0 \$	Les juges aux engins	Membres du panel D et/ou E
Protêt sur la note : Demande de réexamen par l'entraîneur(e); désaccord avec la décision	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien(ne)	60 \$ par protêt	Jury d'évaluation ¹	Président(e) : Juge en chef de compétition ou son (ou sa) représentant(e) Membres du panel D et/ou E
Protêt technique : Demande de réexamen; désaccord avec la décision	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien(ne)	60 \$	Jury de compétition ²	Président(e) : GP GAF (ou représentant) JCC (ou représentant) Membre CPF/Expert technique Tout autre personnel approprié, le cas échéant
Appels : Demande de réexamen par le jury de compétition; désaccord avec la décision	Par écrit sur le formulaire	Juge en chef canadien(ne)	60 \$ par appel	Jury de compétition ²	Président(e) : GP GAF (ou représentant) JCC (ou représentant) Membre CPF/Expert technique Tout autre personnel approprié, le cas échéant

7 ÉCHÉANCIERS DES DOCUMENTS

version	date	modification(s)
draft 1.0		-
final 1.0	8 septembre 2026	

¹ Occasionnellement, le (ou la) président(e) du jury peut transmettre un protêt au jury de compétition s'il estime que la note D ou la note E est incorrecte après avoir été réexaminée par le jury.

² Occasionnellement, le jury de compétition peut demander à un jury de reconsidérer une note ou peut, dans des circonstances particulières, modifier une note.

